



**S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS**

Ministère du Travail, de l'Emploi,  
de la Formation Professionnelle  
et du Dialogue Social

ANACT

**Fédération PSTE**

**Le CTM a lieu en présence du Ministre du Travail, Michel Sapin.**

## **Déclaration Préalable du SYNTEF-CFDT au Comité Technique Ministériel du 14 décembre 2012**

### **Sur la réforme des Contrôleurs.**

La CFDT prend acte de vos annonces et se félicite qu'une issue à la longue quête d'une juste revalorisation des Contrôleurs du travail soit finalement proposée.

La CFDT consultera ses adhérents sur la base de cette proposition conformément aux principes démocratiques de notre organisation. Mais elle s'inscrit sans délai dans la phase de négociation qui s'ouvre quelle que soit le mandat qu'elle portera.

Néanmoins, dès maintenant, nous voulons vous rappeler l'importance que nous attachons d'une part à ce que le corps des Contrôleurs du travail ne soit pas scindé. Tous les Contrôleurs du travail doivent pouvoir bénéficier, dès lors qu'ils le souhaitent, de vos propositions, qu'ils soient en section ou non.

D'autre part, nous sommes attachés à ce que tout changement de grade se fasse avec un accompagnement formatif de grande qualité. C'est impératif.

De plus, la CFDT qui demandait depuis plusieurs années un Plan de Transformation d'Emploi urgent pour répondre aux demandes de nombre de Contrôleurs du Travail disposant d'une expérience et d'une ancienneté solides, exige que les agents passant cet examen professionnel, ne soient pas soumis à une mobilité géographique.

Enfin, il ne faudra pas oublier les agents de catégorie C qui doivent pouvoir continuer à bénéficier de la possibilité d'accéder au corps des contrôleurs du travail à minima par la voie de l'examen professionnel. La CFDT souhaite par ailleurs que soit menée une réflexion sérieuse sur des mesures de transformation d'emploi d'agents de catégorie C en Secrétaires administratifs.

Par ailleurs, il nous apparaît clairement dans votre discours que le glissement du corps de Contrôleur du travail vers le corps des Inspecteurs se fera par étapes successives. La CFDT soutient donc la nécessité d'une revalorisation du corps des Contrôleurs du travail pendant toute la période de transformation d'emploi.

---

**SYNTEF-CFDT – 2-8, rue Rebuffat – 75019 PARIS**

**Tel : 01 40 52 02 10 - Tel Permanence : 06 16 69 68 27**

Le Blog : [www.syntef-cfdt.com](http://www.syntef-cfdt.com) E-mail : [syndicat.cfdt@travail.gouv.fr](mailto:syndicat.cfdt@travail.gouv.fr)

## Sur le système d'Inspection du travail

La CFDT n'a cessé d'écrire au cours de ces derniers mois la nécessité pour l'Inspection du travail d'évoluer pour répondre tant à la demande sociale qu'au changement de l'environnement économique car nous avons conscience, nous, à la CFDT, que le monde évolue.

Mais ces évolutions ne peuvent se faire dans n'importe quelles conditions.

La CFDT a déjà décrit un certain nombre de propositions dans son livre blanc et continuera à explorer les champs du possible dès lors qu'ils répondent à un renforcement du service public de l'Inspection du travail mais aussi à une amélioration globale des conditions de travail des agents de l'Inspection.

Nous attendons vos propositions, nous vous ferons les nôtres en lien avec nos adhérents et les agents.

## Sur le maintien de l'Emploi dans les DIRECCTE

Vous avez réaffirmé qu'il n'y aurait pas de décentralisation en matière de politique de l'emploi. La CFDT s'en félicite.

Il existait, en effet, une vraie inquiétude sur le transfert d'une partie des missions emploi vers les conseils régionaux. Mais il reste un champ d'inquiétude, celui du maintien des moyens dans les DIRECCTE tant à l'échelon régional que départemental pour mener à bien l'ensemble des politiques de l'Emploi.

Certains départements sur le territoire sont sinistrés en termes d'effectifs en raison notamment d'une absence foncière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Cela met en péril l'action publique et c'est générateur de risques psychosociaux.

Le bilan social que nous étudierions cet après midi est très insatisfaisant à ce titre car il fait une présentation régionale des effectifs qui cache une répartition déséquilibrée des emplois dans les départements. La CFDT demande qu'un point plus précis soit présenté quant à cette difficulté lors d'un prochain CTM.

Les choix politiques qui ont été fait de maintien de l'emploi dans les DIRECCTE renforce encore la nécessité, que la CFDT défend depuis toujours, du développement du lien entre le travail et l'emploi afin de permettre la mise en œuvre d'une politique du travail cohérente et plus efficace. Le lien travail emploi doit être clairement défini dans sa mise en œuvre par le Ministère et les DIRECCTE. Il doit être mieux pris en compte dans le cadre du parcours de formation initial et continu des agents.

## Sur l'administration centrale

Nous avons appris, ces derniers jours, la fusion des administrations centrales des ministères sociaux, et ce en 6 mois ! La Modernisation de l'Action Publique (MAP) ne doit pas se transformer en RGPP bis !

La CFDT a rappelé encore récemment, que l'Etat ne pouvait ainsi continuer à se déliter, au risque, in fine, de perdre sa capacité et ses moyens, entraînant de facto la disparition de la Puissance Publique et avec elle, du Service Public.

6 mois, annoncés ainsi, brutalement, aux agents des administrations centrales : la CFDT dénonce un empressement source de souffrance et d'inquiétudes dans tous les services.

De même, la CFDT est fermement opposée à la convocation de nouvelles élections en administration centrale, en 2013. Un tel contexte ne peut permettre une consultation libre, éclairée et apaisée.

## Sur le dialogue social au sein du Ministère

La CFDT est intrinsèquement attachée au dialogue social et à son développement tant dans le secteur privé que dans la fonction publique. C'est pourquoi nous avons, en juillet 2012, accueilli très favorablement vos annonces déclarant vouloir mettre en œuvre un dialogue social de qualité au sein du Ministère du travail qui conduirait à la signature d'accords collectifs entre l'administration et les organisations Syndicales. A ce jour, deux rounds de négociations d'une demi-journée ont eu lieu sur les droits et moyens syndicaux.

La CFDT était présente.

Et malheureusement, nous cherchons encore quel était le périmètre de la négociation ? En effet, ces deux réunions se sont centrées sur la présentation des droits des organisations à se réunir ou à réunir les agents, se focalisant sur une lecture rigide des textes et nous expliquant essentiellement pourquoi les organisations syndicales font mal. Tout semble bloqué ! Le droit, c'est le droit ! Nous est-il dit !

Soit. Mais la négociation collective c'est être capable d'interpréter le droit, d'y ajouter, par exemple, des éléments plus favorables et en contrepartie d'obtenir une meilleure lisibilité des pratiques. Ici, rien de tout cela. Nous ne connaissons pas notre marge de négociation, nous n'avons pas mis en œuvre de méthodologie et nous y parlons des outils avant même d'avoir discuter des modalités et de la définition du dialogue social et de ses instances. La méthode n'est pas bonne et la CFDT n'y trouve pas son compte.

Nous vous informons Monsieur le Ministre que le CFDT ne poursuivra pas ce chemin s'il n'ouvre pas de nouvelles voies. Il nous semble nécessaire non pas de tout recommencer mais simplement de commencer et de s'en donner vraiment les moyens.

**Un compte-rendu complet sera mis en ligne dans les prochains jours.**

**Le SYNTEF-CFDT**